



Syndicat National de la DGFIP-FORCE OUVRIERE

Section de la Haute Loire

17, rue des moulins – BP351
43012 LE PUY EN VELAY CEDEX

foddfip@dgfip.finances.gouv.fr

Site local : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/043/>

Le Puy, le 1er février 2012

COMPTE RENDU DE MANDAT

CAP B du 31 janvier 2012

1- Mutations

Cette CAP avait à son ordre du jour les demandes de mutations pour le mouvement du 1^{er} avril 2012 dans la filière gestion publique.

En liminaire, les représentants du personnel Force Ouvrière ont tout d'abord relevé le fait que les délais de convocation n'avaient pas été respectés par la direction et que l'envoi des documents, pourtant connus, était de plus en plus tardifs. Ils ont fait observer que cela obérait le travail préparatoire de la CAP pour les représentants du personnel qui doivent s'organiser en fonction des besoins de leur service. Ils ont demandé, avec l'appui des autres représentants du personnel, à la direction de respecter le règlement, ce à quoi celle-ci s'est engagée de faire.

Les représentants Force Ouvrière se sont par ailleurs étonnés qu'aucune CAP de la catégorie C de la filière gestion publique n'ait été réunie pour le mouvement du 1^{er} avril, même en l'absence de mutations nationales. Ils ont rappelé au président que, contrairement à ce qu'il pensait, le mouvement du 1^{er} avril n'était pas un mouvement complémentaire, mais un mouvement de mutation traditionnel normal dans cette filière, en 2012 encore, et qu'à ce titre, il était tout à fait régulier d'examiner les souhaits des collègues. Ils ont souligné que, compte-tenu des desideratas exprimés dans chaque catégorie, il aurait été possible de procéder à des mutations conjointes et ainsi de satisfaire à un maximum de demandes.

La direction a paru surprise par cette proposition et a assuré qu'au mouvement du 1^{er} septembre, la CAP C serait convoquée, quoiqu'il arrive. Nous voilà rassurés...

Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette CAP a été hermétique.

9 collègues du département postulaient à une mutation, soit par changement de résidence ou sur l'équipe de remplacement, soit sur la résidence du PUY ou à l'intérieur de la DDFIP.

La collègue provenant du mouvement de mutation nationale a refusé sa mutation après avoir été informée par la direction départementale qu'elle ne pouvait espérer une affectation sur les trésoreries de BAS ou MONISTROL. Or, l'examen des transformations- suppressions d'emplois décidées par la direction fait apparaître la création d'un nouvel emploi de catégorie B par transformation d'un emploi C à MONISTROL.

Ce poste ne sera pas pourvu, nous a répondu la direction, puisque l'agent de catégorie C qui l'occupe demande une mutation. Pourquoi alors tant de précipitation ? Comprenne qui pourra...

Les représentants du personnel Force Ouvrière, rejoints par les autres représentants, ont fait des propositions pleines de bon sens qui auraient permis de donner satisfaction à quatre agents au total, en pratiquant des mutations en cascade.

Au terme d'un long débat, les représentants Force Ouvrière ont fait preuve d'ouverture : pour tenir compte des arguments de la direction sur le caractère très technique des emplois occupés par les collègues en poste à la DDFIP qui souhaitent leur mutation, ils ont proposé que leur affectation soit différée de quelques mois pour permettre la transmission de leurs connaissances.

La direction, après une longue suspension de séance, a opposé un refus catégorique, en se retranchant derrière les nécessités de service. C'est bien connu, les tâches en direction sont bien plus complexes que dans le réseau, et les personnels de direction irremplaçables. Bons vieux arguments pour ne pas faire droit aux collègues et les maintenir contre leur volonté sur leur siège. Est- ce ainsi que notre direction pense motiver son personnel ?

Les représentants FO ne comprennent pas cette rigidité récurrente qui affecte les responsables de la filière gestion publique.

La direction a renvoyé l'étude de deux dossiers au prochain mouvement de septembre et a maintenu sa proposition initiale :

- Suzanne ROUX, en poste à ST JULIEN- CHAPTEUIL, est remplacée par M. Alain ROLLIN, contrôleur stagiaire, le 1^{er} mai 2012 et est affectée à la Trésorerie du PUY-VILLE à cette date ;
- Jean Marc PEYROT, en poste à CRAPONNE- SUR- ARZON, est affecté au plus tard le 1^{er} juillet à MONISTROL/LOIRE, en remplacement de Renée BOUDIGNON, qui part en retraite.

Les représentants Force Ouvrière ont voté pour la mutation de ces collègues, tout en émettant des réserves vis à vis de ce mouvement très minimaliste, et ont mis en garde la direction sur les tensions que sa position de blocage ne manquerait pas de provoquer.

2- Questions diverses

Sachant que prochain CTL a lieu le 6 mars et que d'ores et déjà les collègues doivent établir leur plan de congé, les représentants Force Ouvrière ont demandé à la direction de faire connaître, sans attendre ce CTL, ses propositions en matière de ponts naturels pour 2012.

Sous réserve de ratification par le CTL, la direction propose les quatre dates suivantes :

- Vendredi 18 mai 2012 (Ascension),
- Vendredi 2 novembre 2012 (Toussaint),
- Lundi 24 décembre 2012 (Noël),
- Lundi 31 décembre 2012 (jour de l'an).

**Les représentants du personnel : Jean Pierre COFFY, Robert GAGNE (titulaires)
Jocelyne LIMAGNE, Bénédicte SILLITTO (suppléantes).**



BULLETIN D'ADHESION

(À renvoyer à Robert GAGNE, Trésorerie du PUY VILLE ou Chantal BONELLO, FI Le Puy)

NOM :

PRENOM :

GRADE :

AFFECTATION :

Déclare vouloir adhérer au Syndicat FORCE OUVRIERE DGFIP

Fait à _____, le _____ signature

66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu